

Qui peut payer facture transport ambulance, pour personne en atte

Par wild weybrecht, le 28/11/2014 à 00:21

Suite au décès de son fils, notre Tante 85 ans qui vivait en région parisienne souhaite finir ses jours en son Alsace natale, elle a été transférée dans une maison de retraite, la famille a avancé l'argent du transfert, dans l'attente du jugement de la curatelle, qui peut régler les factures et affaires, courantes liés au déménagement,

transfert des comptes bancaires dans une banque régionale, transfert de courrier etc.

Merci de répondre

Athena